

Loyers impayés quel recours

Par jeanjeans, le 20/12/2021 à 07:16

Bonjour, (on dit Bonjour en arrivant quelque part).

Mon locataire ne me verse de plus de loyer depuis deux mois, il fait la sourde oreille à mes relances, je suis désemparée par son attitude. Quels sont les recours possibles ?

Merci de votre conseils.

Par oyster, le 20/12/2021 à 08:07

Bonjour,

Vous devriez prendre rendez vous avec un huissier. Surtout ne plus attendre pour engager une procédure. Cela dit, vous devrez avançer les frais en espérant obtenir un jour un hypothétique remboursement!

Par Tisuisse, le 20/12/2021 à 10:56

Bonjour,

En attendant, voyez votre ADIL qui vous aidera à mettre la procédure en place.

Par oyster, le 20/12/2021 à 14:25

Bonjour,

L'ADIL peut donner la direction à prendre ,mais considérant que la procédure passe par un huissier pourquoi voulez vous perdre un mois ,sachant que votre locataire "fait la sourde oreille" sans motif ? Vous pouvez attendre plus d'un an pour un jugement ,et dés fois plus pour obtenir son départ avec la " force publique"! et pendant ce temps pas de loyers, mais des charges (factures huissier et avocat), sans certitude de récupérer l'argent! J'ai eu l'expérience en tant que bailleur.

Par oyster , le 20/12/2021 à 21:15	
Un cdt de payer ne peut se faire que par huissier	
	_